

essayer une fin de non-recevoir, je suis heureuse qu'il n'en soit rien. Cette femme déclare en conclusion qu'elle trouve cet état de choses très décourageant et que c'est du gaspillage. Je suis d'accord avec elle et je sais que le ministre le sera aussi. Qu'il admette donc les femmes sur le marché du travail que l'on a pendant trop longtemps réservé opiniâtrement aux hommes. Je parle du marché du travail officiel; je sais qu'il y a de nombreux emplois en marge, et il me semble qu'il serait grand temps que l'on s'en rende compte.

Je voudrais mentionner certaines observations faites par la directrice exécutive de l'association des visiteuses familiales qui a fait une conférence à Ottawa ces jours-ci. Elle parlait au cours d'une réunion de visiteuses à laquelle étaient représentés également la société d'aide à l'enfance, le service catholique des familles et le centre d'aide aux familles d'Ottawa. Au cours de cette réunion, M^{me} Pincock a fait part à son auditoire de ses préoccupations au sujet des lois canadiennes sur la main-d'œuvre qui excluent les femmes aspirant à devenir visiteuses du bénéfice de l'indemnité de formation si elles n'ont pas exercé auparavant une activité pendant trois ans. Elle a poursuivi en ces termes:

Les femmes qui ont élevé leur famille et qui sont maintenant prêtes à se lancer dans une deuxième carrière tombent dans cette catégorie, probablement notre meilleure source de main-d'œuvre.

Je partage son avis car, en négligeant la source de main-d'œuvre que constituent les femmes, nous réduisons sans nécessité et d'une façon alarmante notre source de production et de services nationaux.

J'aimerais lire une lettre que j'ai reçue d'un administrateur du programme de formation professionnelle des adultes. Naturellement, je ne puis pas dire qui il est ni d'où la lettre vient. Elle est datée du 2 avril; voici ce qu'elle dit:

Je vous remercie de l'intérêt persistant que vous portez à la loi sur la formation professionnelle des adultes, et plus particulièrement du bill modificateur C-199 que vous avez présenté récemment.

Depuis 1967, des milliers de femmes ont souffert de discrimination à cause de l'interprétation étroite de la loi.

Comme administrateur des programmes de formation, je suis épouvanté, sidéré et furieux de la façon rigide dont les fonctionnaires des Centres de main-d'œuvre du Canada appliquent les nombreux règlements aux citoyens canadiens.

Les étudiants sous l'égide de la loi sur la formation professionnelle des adultes reçoivent moins de considération que les assistés sociaux lorsqu'il s'agit du régime d'assurance frais médicaux, de l'indemnité, de la grossesse, de lunettes, de soins infirmiers et de soins médicaux sous toutes ses formes.

Les candidats se voient continuellement imposer des cours soi-disant pour répondre aux demandes du marché de la main-d'œuvre que personne ne connaît, surtout pas les fonctionnaires de la main-d'œuvre.

N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, que cette lettre fut rédigée par un administrateur des programmes de recyclage de la main-d'œuvre.

Les étudiants sont contraints d'abandonner les cours avant la fin, parce que le temps alloué est écoulé.

En 1970 nous devrions avoir le courage d'admettre qu'une formation spécialisée est secondaire, et que seuls peuvent réussir ceux à qui on a enseigné l'art de vivre. Nos compatriotes ont besoin de nouveaux objectifs, d'horizons élargis, d'attitudes plus cultivées. Ils doivent acquérir une saine fierté, la conscience de leur valeur et la certitude du succès. Tandis que nous formons des soudeurs, l'industrie se reconvertit au laser, l'électronique est en pleine évolution et les spécialisations secondaires sont dépassées presque du jour au lendemain.

Nous apprécions beaucoup, nous les petites gens, tout ce que peuvent faire des législateurs idéalistes pour améliorer les conditions sociales et économiques d'un si grand nombre de Canadiens dans le besoin.

J'espère que le ministre sera impressionné par la manière dont l'un de ses administrateurs réagit au niveau du peuple. J'aimerais conclure en disant que la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui condamne la politique du gouvernement qui accule les gens au chômage et à la pauvreté et leur enlève complètement toute échappatoire sous la forme de recyclage en vue de nouveaux emplois dans des services qui sont indispensables au monde moderne. J'espère que le ministre leur laissera du moins une petite issue avant la fin de ce débat.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le Règlement me permet, je pense, de commencer mon discours en faisant une observation sur une question un peu moins grave que la motion elle-même, c'est-à-dire une question aussi importante que la situation du chômage au Canada qui, à mon avis, constitue le pire problème chronique auquel le pays doit faire face en ce moment; c'est le fait qu'à certains moments, cet après-midi, il n'y avait pas quorum à la Chambre et, en ce moment même, il y a à peine quorum. A mon avis, les députés devraient remarquer cela, car c'est un indice du manque d'intérêt de la part des députés de tous les partis pour les problèmes graves en question. En effet, ce manque d'intérêt se continue de jour en jour.

Le secrétaire parlementaire du solliciteur général (M. Caccia) m'a vivement déçu, car il a jugé bon de disparaître aussitôt terminé son discours de 15 ou 18 minutes. J'avais espéré que l'occasion me serait fournie de répondre à ses observations bien au point, mais qui dénotent un esprit étroit dans sa façon d'interpréter la motion dont la Chambre est saisie. Cette motion a trait au grave problème du chômage, à la politique de main-d'œuvre discriminatoire et inefficace du gouvernement et aux relations de travail lamentables qui existent dans les ministères de l'État.